

(N^o 32.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1852.

(Voir les N^{os} 16 et 45 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1852, à la somme de vingt-six millions sept cent quatre-vingt-sept mille francs (26,787,000), conformément au tableau ci-après :

Bruxelles, le 15 décembre 1851.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERHAEGEN, Aîné.*

*Les Secrétaires,
(Signés) ALPH. VANDENPEEREBOOM.
CH. VERMEIRE.*

Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1852.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du ministre	21,000 »	»	
2	— des employés civils	140,000 »	5,850 »	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	4,000 »	6,000 »	242,850 »
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	16,000 »	10,000 »	
	CHAPITRE II.			
	ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	675,000 »	»	
7	— de l'état-major des provinces et des places.	269,819 70	»	1,084,752 70
8	— du service de l'intendance	141,933 »	»	
	CHAPITRE III.			
	SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HOPITAUX.			
9	Traitement du service de santé et administration des hôpitaux.	520,378 62	»	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	450,000 »	»	870,378 62
11	Service pharmaceutique	100,000 »	»	
	CHAPITRE IV (1).			
	SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	9,510,000 »	»	
13	— de la cavalerie	3,069,400 »	»	15,923,500 »
14	— de l'artillerie	2,624,000 »	»	
15	— du génie	721,900 »	»	
	CHAPITRE V.			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
16	État-major, corps enseignant et solde des élèves . .	155,862 65	»	158,000 »
17	Dépenses d'administration	22,137 55	»	

(1) Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	ETABLISSEMENT ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
18	Traitement du personnel des établissements . . .	57,205 »	»	556,000 »
19	Matériel de l'artillerie	440,370 »	58,427 »	
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
20	Matériel du génie.	750,000 »	200,000 »	950,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
21	Pain.	1,548,940 60	»	4,982,710 60
22	Fourrages en nature	2,451,000 »	»	
23	Casernement des hommes	581,800 »	»	
24	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	60,000 »	»	
25	Frais de route et de séjour des officiers	85,000 »	»	
26	Transports généraux.	50,000 »	»	
27	Chauffage et éclairage des corps de garde	56,000 »	»	
28	Remonte	349,970 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
29	Traitements divers et honoraires.	157,104 90	»	169,104 90
30	Frais de représentation.	12,000 »	»	
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
31	Pensions et secours	59,000 »	4,050 »	65,050 »
	CHAPITRE XI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
32	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	12,853 18	»	12,853 18
	CHAPITRE XII.			
	GENDARMERIE.			
33	Traitement et solde de la gendarmerie	1,792,000 »	»	1,792,000 »
	TOTAL DU BUDGET DE LA GUERRE.	26,502,673 »	284,327 »	26,787,000 »